

## Agri'écoute : le service téléphonique de la MSA pour lutter contre le suicide en agriculture

Depuis le 13 octobre, la MSA a mis en place pour ses ressortissants un service téléphonique, Agri'écoute. Ce service, qui vise à prévenir le suicide en agriculture, est accessible 24h/24 et 7j/7, permet de dialoguer anonymement avec des écoutants formés aux situations de souffrance ou de détresse. Le service est joignable au 09.69.39.29.19, au prix d'un appel local (gratuit depuis une "box").

La MSA fait appel aux associations partenaires SOS Amitié et SOS Suicide Phénix, ainsi qu'à l'Institut national de prévention et d'éducation pour la santé (Inpes) pour assurer la mise en oeuvre et la gestion de la plateforme technique. Vingt

postes d'écoute sont actuellement reliés au numéro d'appel. Le service sera étendu à une cinquantaine de postes.

Agri'écoute complète les dispositifs de prévention du suicide et du mal-être déjà mis en place au sein des MSA :

- la constitution de "cellules pluridisciplinaires de prévention du suicide", réunissant des élus MSA, médecins du travail, travailleurs sociaux, conseillers en prévention.
- l'organisation de réunions d'information sur l'ensemble de territoire,
- la mise en place d'initiatives terrain par des élus, etc.